

Tout à l'heure, il faisait allusion au fait que ce projet de loi ne parle pas de tous les polluants qui sont déjà dans le sol, dans le fond des rivières, et ainsi de suite. Il aurait peut-être dû se poser cette question au moment de ses débuts lorsqu'il est entré dans ce Parlement et il aurait peut-être dû inciter son propre gouvernement pendant les années où il en a fait partie pour justement passer un projet de loi, tel C-74, non pas aujourd'hui mais il y a 15 ans, il y a 16 ans, au moment où il est entré ici dans cette Chambre. Il est très facile, on le sait, de critiquer le gouvernement conservateur, et c'est d'ailleurs une habitude. Mais pourquoi critique-t-on le gouvernement conservateur? Parce qu'il ose faire des choses. Il ose interroger les gens sur des questions difficiles. L'environnement en est une.

Monsieur le Président, si j'accepte de participer à ce débat c'est que j'ai quand même certains commentaires à faire sur les effets potentiels des produits chimiques toxiques sur l'environnement naturel et le bien-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Contrairement à mes amis libéraux, je me préoccupe des gens qui bientôt auront à nous remplacer. Au cours des dernières années nous avons eu maintes fois l'occasion de constater les ravages qui peuvent résulter de l'utilisation d'une vaste gamme de produits chimiques. Les anciennes méthodes d'élimination des produits toxiques ont entraîné le rejet dans l'eau superficielle et les eaux souterraines de contaminants toxiques qui menacent maintenant les sources d'eau potable de millions de personnes. Après nous être rendu compte que les pluies acides peuvent décimer les lacs et les forêts du Canada, nous avons décidé d'agir pour réduire les dégâts. Cependant, c'est depuis peu seulement que nous comprenons que les produits chimiques toxiques peuvent eux aussi se déplacer sur de grandes distances dans l'atmosphère et entraîner des conséquences néfastes pour la population humaine ainsi que pour la faune terrestre et aquatique.

Je crois que l'heure a sonné pour le gouvernement fédéral de faire preuve de ses capacités de commander face au problème de la gestion des produits chimiques toxiques. Il faut aborder ce problème à l'échelle nationale respectant les intérêts et les responsabilités de tous les ordres de gouvernement—ce que les libéraux n'ont jamais compris—et de tous les secteurs de la société canadienne, ce qu'ils n'ont jamais compris non plus. Nous devons prévenir les problèmes plutôt qu'y réagir. Nous devons apprendre à vivre avec les produits chimiques depuis le moment où ils sont créés en laboratoire jusqu'à leur arrivée sur le marché et dans nos foyers et voir à ce que leur élimination se fasse à l'aide de méthodes adéquates. Ainsi et ainsi seulement, monsieur le Président, nous pourrions protéger la qualité de notre environnement, la santé de notre population et, par voie de conséquence, notre place sur la scène économique internationale.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement dont nous discutons aujourd'hui est le fruit de plus de trois années de délibération avec tous les secteurs de la société canadienne. Messieurs les libéraux, écoutez, on a consulté. Elle traduit l'inquiétude du gouvernement concernant les effets potentiels des produits chimiques toxiques sur l'environnement et le bien-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Cette législation est le résultat de deux grandes consultations lancées en 1985. La première rencontre remonte à février 1985, à peine quelques mois après notre élection, lorsque le ministre de

l'Environnement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont présenté à la population des modifications qu'ils proposaient d'apporter à la Loi sur les contaminants de l'environnement.

En réponse aux commentaires faits durant la période d'examen public, les ministres formèrent en juin 1985 un comité consultatif—dont les 12 membres représentant le monde des affaires, le mouvement syndical, divers groupes de pression ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux; ce n'était pas l'habitude de nos prédécesseurs de consulter les gouvernements provinciaux—qui fut chargé de passer en revue les propositions initiales du gouvernement et les commentaires du public et de recommander au ministre des modifications. Le comité s'est réuni pour la première fois en septembre 1985, et après plusieurs rencontres et des études approfondies, il remettait son rapport définitif au ministre le 29 août 1986. Il proposait une série de recommandations ayant pour but d'élargir la portée de la Loi sur les contaminants de l'environnement et de raffermir le rôle du gouvernement fédéral vis-à-vis du problème des produits chimiques toxiques.

La seconde opération débuta en septembre 1985 par la constitution d'un deuxième groupe consultatif chargé d'étudier les problèmes se rapportant à la gestion de tous les aspects des produits chimiques toxiques en vue de réduire au minimum les risques à la santé.

Je pense, monsieur le Président, que je devrai continuer après l'heure du lunch. Alors, à tout à l'heure.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES FEMMES

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, un médecin de Manotick a été trouvé non coupable d'agression sexuelle sur une patiente de 21 ans qui se trouvait à l'urgence de son hôpital.

Actuellement, si on fait le bilan des écrits des publications récentes sur le sujet, on découvre que le voile du silence concernant cet interdit, celui des abus sexuels des médecins à l'égard de leurs patientes, est en train de se lever.

Dans le cas de la patiente de Perth, on a essayé de démontrer que le Valium que son médecin lui a donné avait été source de perception libidineuse plutôt que de la calmer.

Depuis quand, monsieur le Président, le Valium est-il un stimulant alors qu'il est prouvé depuis plusieurs années que ce médicament est responsable des états dépressifs de nombreuses femmes?